

Commune de BUST



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 67071/01.2014

L'an deux mille quatorze et le cinq février à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 28 janvier 2014

Date d'affichage du PV : 13 février 2014

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Marcel TRITZ, Gerdy ZENTZ, Roger BUCHI, Olivier HOFFMANN, Georges SCHMITT, Justin SEIBERT, Richard WEBER

Absents excusés : Herbert HOFFMANN, Joël NONNENMACHER

Pouvoirs :

Monsieur Olivier HOFFMANN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_012014_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente
DE_012014_02	5.3	Désignation de représentants	Désignation d'un membre pour le bureau de l'Association Foncière + déclassement de chemin
DE_012014_03	8.8	Environnement	Programme d'actions ONF pour 2014 (travaux patrimoniaux)
DE_012014_04	7.5	Subventions	Subvention voyage scolaire
DE_012014_05	8.3	Voirie	Accès habitation sur la partie communale
DE_012014_06	7.10	Divers	Tarif pour le renouvellement de concession au columbarium
DE_012014_07	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers

* * * * *

DE 012014 01 : Lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente

Vote : à l'unanimité

Le maire fait lecture du PV de la séance du 20 décembre 2013. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DE 012014 02 : Désignation d'un membre pour le bureau de l'AF + déclassement chemin

Vote : à l'unanimité

- Suite au décès de M. Albert HOFFER, il convient de désigner un nouveau représentant du conseil municipal pour le bureau de l'association foncière.

Marcel TRITZ se porte volontaire. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent cette candidature.

- L'association foncière a évoqué la possibilité de transférer divers chemins dans le domaine communal. Le maire propose aux conseillers municipaux de réfléchir à cette hypothèse.

DE 012014 03 : Programme d'actions ONF pour 2014 (travaux patrimoniaux)

Vote : à l'unanimité

Richard WEBER expose le programme d'actions de l'ONF pour 2014. La proposition de l'ONF s'élève à 14 570 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'entreprendre **uniquement une partie des travaux proposés**,
- d'approuver le montant de ce projet revu à environ 10 420 Euros HT
- d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution et au financement des travaux.

DE 012014 04 : Subvention voyage scolaire

Vote : à l'unanimité

Le maire a été destinataire d'une demande de subvention de la part des enseignantes du RPI Bust-Pfalzweyer. La subvention sollicitée servira à financer une partie d'une sortie scolaire programmée en fin d'année scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention d'un montant de **20 Euros par élève habitant Bust**, scolarisé dans le RPI et participant à cette sortie.

DE 012014 05 : Accès habitation sur la partie communale

Vote : à l'unanimité

M. Gregory WEHRUNG a déposé une demande en mairie par laquelle il sollicite la mise sous enrobés du trottoir devant sa propriété. La particularité de cette affaire réside dans la largeur de la bande de terrain concernée (environ 6 mètres de large sur toute la longueur de la propriété). Il est évident que la commune ne tient pas à poser un enrobé sur une telle largeur mais voudrait se contenter des 1,40 m prévus par les textes.

Toutefois, à l'heure actuelle la propriété de cette parcelle n'est pas clairement établie. Il est plus que vraisemblable que celle-ci appartienne au Conseil Général. Aussi avant toute opération il

a été décidé de prendre contact avec cette entité qui sera invitée à se rendre sur le terrain afin de trouver une solution adaptée.

DE 012014 06 : Tarif pour le renouvellement de concession au columbarium

Vote : à l'unanimité

Une famille du village a interrogé le maire quant aux tarifs du renouvellement d'une concession au columbarium. Les conseillers municipaux proposent de se renseigner dans les communes voisines afin de savoir quels sont les tarifs pratiqués. La décision sera prise ultérieurement.

DE 012014 07 : Divers

Vote : à l'unanimité

- Justin SEIBERT résume les décisions prises lors de la dernière réunion du syndicat intercommunal de gestion du collège de Drulingen.
- Le maire expose la demande d'un habitant qui se plaint d'un usage abusif d'un droit de passage privé grevant la propriété du bâtiment « ancien Crédit Mutuel ». Il rappelle que le plaignant a de nombreuses années durant payé un droit pour garantir ce passage qui par la même était propre à ce seul usager. Le Conseil à l'unanimité décide de faire appliquer cet usage aux seuls bénéficiaires légaux et d'en interdire le passage à tout autre prétendant.
- Le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de mise en place d'un avenant concernant les travaux de réfection du mur de soutènement devant l'église. Le surcoût est estimé à 11 671 Euros HT.
- La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au 12 mars 2014.